

#Alpilles2038

UN NOUVEAU  
PROJET POUR  
LE TERRITOIRE

# L'ESSENTIEL DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

POUR MIEUX  
COMPRENDRE  
LE PROJET DE TERRITOIRE  
POUR 2023-2038



Parc  
naturel  
régional  
des Alpilles



RÉGION  
SUD



Une autre vie s'invente ici

# 01

## LES FONDAMENTAUX

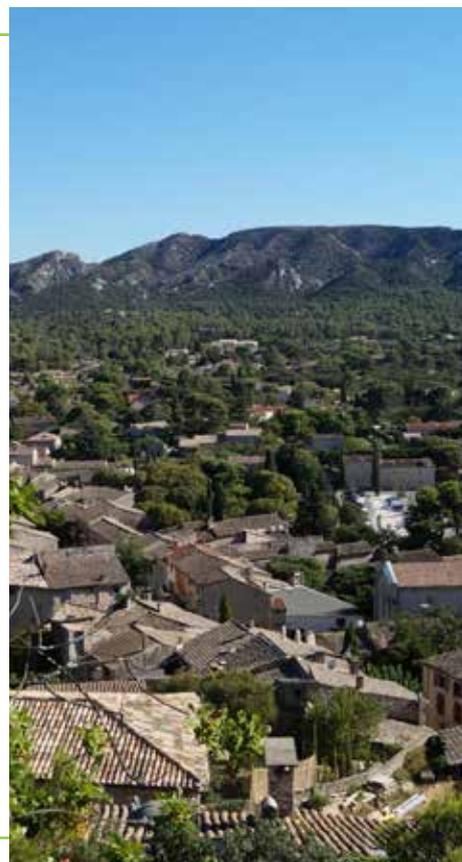
1. Une Charte de Parc naturel régional, c'est quoi ?
2. Pourquoi un nouveau projet de territoire ?
3. L'agenda du projet
4. Les objectifs à l'horizon 2038
5. Les priorités pour le territoire des Alpilles
6. Le Plan de Parc



# 02

## LE PROJET DE TERRITOIRE EN 15 THÉMATIQUES

1. Le changement climatique, fil rouge de la Charte
2. L'urbanisme et l'aménagement du territoire
3. Le foncier
4. Les paysages
5. Le tourisme
6. L'agriculture et l'alimentation
7. Le patrimoine naturel
8. La forêt
9. L'eau
10. Les activités de pleine nature et la fréquentation des espaces naturels
11. L'énergie
12. Le commerce, l'artisanat et les entreprises
13. La culture et le patrimoine
14. L'éducation à l'environnement et au territoire
15. La qualité de vie



jc collet - stock.adobe.com

# 03

## LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

- Comment la Charte est-elle mise en œuvre ?
- Quel est le niveau d'engagement des signataires de la Charte ?
- S'il ne peut pas sanctionner, comment un Parc naturel régional peut-il protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager ?
- Quels sont les moyens financiers du Parc pour mettre en œuvre la Charte ?
- Ces actions sont-elles suivies, évaluées ?



kario5402 - stock.adobe.com



# 1. UNE CHARTE DE PARC NATUREL RÉGIONAL, C'EST QUOI ?

**Le territoire des communes** d'Aureille, Fontvieille, Saint-Rémy-de-Provence, les Baux-de-Provence, Saint-Étienne du Grès, Eygalières, Eyguières, Sénas, Lamanon, Orgon, Paradou, Mouriès, Maussane-les-Alpilles, Mas-Blanc des Alpilles ainsi que Tarascon et Saint-Martin de Crau pour partie, **est classé depuis 2007 par l'État en Parc naturel régional**. Le classement expire en 2023. Il faut donc demander son renouvellement en proposant un nouveau projet de territoire jusqu'en 2038.

Dès 2018, les élus ont exprimé leur volonté de définir collectivement un nouveau projet de développement durable pour les Alpilles à travers la Charte de Parc 2023-2038.



## À noter !

La Charte 2023-2038 du Parc des Alpilles a permis d'intégrer une petite partie de la commune d'Arles au sud du territoire.

La Charte est le document qui décrit **le projet de protection et de développement durable** du territoire concerné par le label Parc naturel régional. C'est une **feuille de route**, approuvée par les services de l'État qui définit également le « qui fait quoi ». Elle est **coconstruite** avec l'ensemble des collectivités publiques (communes, intercommunalités, Département, Région), les partenaires, le tissu associatif et les habitants afin que le projet soit partagé par le plus grand nombre et colle au plus près des besoins locaux : du sur mesure pour un territoire d'exception.

La Charte du Parc **détermine les grands objectifs et les champs d'actions pour mener** à bien le projet. Les signataires de la Charte (communes, intercommunalités, Département, Région, État) prennent en compte ce cadre d'intervention dans leur politique, chacun dans ses domaines de compétences. C'est comme un « contrat » signé par les collectivités territoriales qui décident librement de faire partie du Parc. La validation de la Charte permet au territoire d'être labellisé « Parc naturel régional » pour une durée de 15 ans (par décret du Premier Ministre).

## LES CHIFFRES DE LA CONSTRUCTION DU PROJET DE CHARTE 2023-2038

200

Près de 200 réunions (publiques, commissions, groupes de travail, de pilotage, Comités syndicaux, visioconférences, etc.)

15

15 sorties grand public

500

500 contributions orales et écrites

500

Plus de 500 participations aux réunions et sorties



Les Assises du Parc des Alpilles - 13/12/2019

## LES PUBLICATIONS ET DOCUMENTS À VOTRE DISPOSITION



Le diagnostic de l'évolution du territoire



L'évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2007-2022



Étude INSEE « Portrait de territoire »



Le Panorama du Parc naturel régional des Alpilles



Le projet de Charte 2023-2038 : rapport et Plan de Parc

## 2. POURQUOI UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE ?

Le monde est en constante évolution. Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux, vivants et habités qui subissent des mutations. C'est pour s'adapter à ces changements qu'une Charte de Parc est **signée pour 15 ans**. Un pas de temps suffisamment long pour permettre la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire, indépendamment des calendriers électoraux.

Tous les 15 ans, les signataires de la Charte mesurent les bénéfices de l'action du Parc, dressent un nouveau portrait du territoire dans toutes ses composantes, réajustent leurs objectifs et construisent un nouveau projet partagé avec l'ensemble des acteurs de terrain.



OT Fontvieille

### 3. L'AGENDA DU PROJET

La révision d'une Charte de Parc est longue, elle dure environ 4 ans. Un processus complexe justifié par l'importance des engagements des signataires et des implications pour le territoire à long terme. Cette procédure est très encadrée et jalonnée de multiples phases de validations administratives. Dans les Alpilles, la première Charte s'est déployée sur la période 2007-2022. La révision de la Charte a été initiée en 2018 pour un nouveau projet de territoire 2023-2038 et le renouvellement du label Parc naturel régional en 2023.

2018

- LANCEMENT DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC ET LA RÉGION
- RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉALABLES : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET BILAN DE LA CHARTE 2007-2022

2019

- CONCERTATION ET CO-CONSTRUCTION DU PROJET DE CHARTE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

2020

- TRAVAIL D'ÉCRITURE ET VALIDATION DU PROJET DE CHARTE DE PARC NATUREL RÉGIONAL 2023-2038 PAR LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC ET LA RÉGION

2021

- AVIS DE L'ÉTAT SUR LE PROJET ET ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNES DU TERRITOIRE

2022  
2023

- APPROBATION DÉFINITIVE DE LA NOUVELLE CHARTE PAR LES COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS, LE DÉPARTEMENT ET LA RÉGION. DÉCRET DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU PREMIER MINISTRE.  
... EN ROUTE VERS 2038 AVEC UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE !



## 4. LES OBJECTIFS À L'HORIZON 2038

La Charte du Parc ambitionne de répondre à la question : **Quelles Alpilles voulons-nous pour 2038 ?** Ce fil conducteur a nourri les discussions tout au long de la phase de concertation et a permis de structurer la Charte autour de 4 ambitions, déclinées en 13 orientations puis en 38 mesures.

### LES 4 GRANDES AMBITIONS POUR L'AVENIR DES ALPILLES



Marcin Malag - stock.adobe.com

#### PRÉSERVER ET TRANSMETTRE

les richesses naturelles et  
paysagères des Alpilles

*Engarda e trasmetre li richesso  
naturalo e terradourenco dis  
Aupiho*



Olivier-Tuffé - stock.adobe.com

#### CULTIVER SES DIVERSITÉS

pour maintenir  
son dynamisme

*Beileja si diversita pèr  
manteni soun dinamisme*



M. Bresson

#### ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

pour bien vivre  
dans les Alpilles

*Acoumpagna lis evolucioun  
pèr bèn viéure dins lis Aupiho*



#### FÉDÉRER LE TERRITOIRE

et valoriser  
ses patrimoines

*Federa lou territòri e  
valourisa soun patrimòni*

+ d'infos

Découvrez le détail de ces ambitions, leurs orientations et mesures, dans la Charte du Parc des Alpilles 2023-2038 disponible sur [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)



## 5. LES PRIORITÉS POUR LE TERRITOIRE



Pour atteindre les objectifs qu'on s'est donné, est défini dans le projet de Charte un ensemble de programme d'actions dénommés mesures. Parmi les 38 mesures de la Charte des Alpilles 2023-2038, le

travail de concertation avec les communes a permis d'identifier une série de **mesures « phares »** que les élus ont considéré comme prioritaires parce qu'elles représentent un enjeu particulier pour les Alpilles.

Ces 12 mesures concernent des enjeux très diversifiés, pour certains faisant l'objet d'une forte attention depuis la création du Parc comme l'aménagement du territoire et la préservation des patrimoines. Si toutes les mesures sont importantes, la mise en œuvre de celles-ci s'avère fondamentale pour la réalisation de la Charte.

- Organiser une gestion durable, solidaire et concertée de la **ressource en eau** (*Mesure 1.3.2*)
- Préserver le **foncier agricole** en soutenant l'activité (*Mesure 2.1.2*)
- Soutenir une **agriculture de territoire**, diversifiée et de qualité qui valorise ses produits (*Mesure 2.4.2*)
- **Préserver les espèces** rares, menacées et à enjeu local de conservation (*Mesure 1.1.2*)
- Préserver et valoriser les **patrimoines culturels** (*Mesure 4.1.1*)
- Préserver et restaurer le **dynamisme des centres de village** (*Mesure 3.1.3*)
- Promouvoir une **stratégie forestière durable**, multifonctionnelle et partagée (*Mesure 1.3.1*)
- Veiller à la **qualité de l'urbanisme** (*Mesure 2.1.3*)
- Favoriser le développement d'une **offre de logements variée et adaptée** aux besoins (*Mesure 2.2.2*)
- Accompagner le développement des **énergies renouvelables** (*Mesure 3.3.2*)
- Développer **l'éco-citoyenneté** chez le plus grand nombre par l'éducation à l'environnement et au territoire (*Mesure 4.2.1*)
- Favoriser les **continuités écologiques** (*Mesure 1.1.5*)



## 6. LE PLAN DE PARC

La Charte d'un Parc est composée d'un rapport et d'un plan. Ce dernier permet de **traduire spatialement les objectifs de la Charte du Parc**. Il est composé d'un plan principal et de 6 cartes thématiques qui permettent de préciser et de mettre en exergue certains enjeux spécifiques. Le Plan de Parc permet une meilleure lecture du projet de territoire et facilite sa mise en œuvre.

L'ensemble des mesures et dispositions de la Charte ne sont pas cartographiées. Certaines mesures et dispositions ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire, d'autres ne peuvent pas faire l'objet d'une identification géographique de par leur nature.

### 🔍 Pour aller plus loin

La Charte du Parc naturel régional des Alpilles et le livret de présentation du Parc naturel régional des Alpilles sont disponibles sur : [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

La vidéo « Qu'est-ce qu'une Charte de Parc naturel régional » sur la chaîne YouTube du Parc des Alpilles  
Pour tout renseignement complémentaire sur la Charte du Parc naturel régional des Alpilles : 04 90 90 44 00 - [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr)

Tout savoir sur les Parcs naturels régionaux sur : [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)



# LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, FIL ROUGE DE LA CHARTE

Le changement climatique est un enjeu international majeur du 21<sup>e</sup> siècle. La prise en compte de ses effets sur l'environnement et l'économie devient une priorité pour les pouvoirs publics comme pour les citoyens. C'est un sujet transversal qui a des répercussions dans tous les domaines.

Si ses effets sont difficilement mesurables à l'échelle des Alpilles, il n'en demeure pas moins que certaines données témoignent des impacts sur notre territoire comme l'augmentation de la température annuelle, du nombre de jours très chauds, d'épisodes pluvieux violents, ou encore de la tension sur la ressource en eau.

La Charte du Parc des Alpilles vise principalement à répondre à deux enjeux majeurs : adapter le territoire aux conséquences néfastes et participer à la limitation du dérèglement climatique global.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Sensibiliser pour agir sur les **consommations** et les **comportements** des différents acteurs du territoire : alimentaire, économique, tourisme, agricole, mobilité, habitat, risques, production d'énergie...
- Réduire la part des **transports** dans le bilan énergétique du territoire
- Tendre vers des pratiques agricoles favorables au **piégeage du Co2** (principal responsable de l'augmentation du réchauffement climatique par effet de serre) dans les sols, notamment par l'**agroécologie** et l'**agroforesterie**
- Inscire la **gestion forestière** dans un contexte de changement climatique
- Anticiper et accompagner l'évolution des **paysages**, de l'**agriculture** et des **risques** au regard du changement climatique
- Promouvoir un **urbanisme** et une **architecture** adaptés au changement climatique (bâtiments performants, confort d'hiver et d'été, lutte contre les îlots de chaleur...)

Les mesures qui traitent du sujet : *Mesures 1.2.2, 1.3.1, 1.3.2 ; Mesures 2.2.1, 2.4.1 ; Orientation 3.3 ; Mesures 3.3.1, 3.3.2, 3.3.3 ; Mesure 4.2.1*



## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### ACCOMPAGNER

le territoire aux changements climatiques en faisant des Alpilles un territoire exemplaire

### PRENDRE LE TEMPS DE LA TRANSITION

(écologique, énergétique, sociale, économique...) tout en étant bien conscient de l'urgence à agir...

### ANTICIPER

pour atténuer ses effets

### S'ADAPTER

accompagner le territoire à renforcer sa résilience, à changer ses pratiques et ses comportements pour à terme atteindre ses objectifs

### ENCOURAGER

à la sobriété

### TENDRE VERS

la neutralité carbone

### ENCOURAGER

la recherche et l'innovation



# L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire du Parc des Alpilles doit répondre à un enjeu majeur dans le futur : disposer d'une offre d'habitats adaptée aux populations tout en restant un territoire attractif et dynamique. Les études préalables ont clairement montré des tendances lourdes au vieillissement de la population avec une part des plus de 60 ans en augmentation de + 7 % en moins de 20 ans (22% < 29%) et à une uniformisation des types de logements avec une majorité de maisons individuelles (65% des résidences principales), accompagnée d'un boom des résidences secondaires. Résultat ? Une banalisation des paysages et une inadéquation grandissante entre l'existant et les besoins avec le risque de voir les tranches d'âges actives, créatrices d'activités, les familles, s'amenuiser avec toutes les répercussions que cela peut avoir sur le territoire au niveau économique et social.

Les Alpilles restent aujourd'hui plébiscitées avec une croissance démographique 2 fois supérieure aux moyennes départementales et régionales. C'est un territoire qui attire et qu'il convient d'accompagner dans son évolution pour maintenir le fragile équilibre entre vitalité urbaine et préservation des patrimoines. Par ailleurs, un PNR se doit d'être exemplaire et précurseur en matière d'environnement. Le domaine de la construction offre des opportunités variées et novatrices en matière d'économie d'énergie et d'utilisation de matériaux locaux qu'il convient de promouvoir.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Valoriser, réhabiliter, **renouveler l'existant** avant de construire du neuf
- Construire **du neuf, mais de qualité** et adapté aux besoins des populations et aux enjeux du changement climatique
- **Requalifier** là où c'est nécessaire et en particulier les zones d'activités économiques et les entrées de villes
- Veiller aux **limites d'urbanisation**, gérer les franges et les quartiers périphériques, maintenir **l'identité des villages**
- **Partager** ces ambitions avec l'ensemble des acteurs et intervenants, **travailler en amont** avec les structures disposant de compétences en matière d'urbanisme pour accompagner et faire appel à l'intelligence collective
- Maintenir le même **niveau d'exigence** de la programmation, de la planification, jusqu'au projet

**Les mesures qui traitent du sujet :** *Mesure 1.1.5; Orientation 1.2; Mesures 2.1.1, 2.1.3; Orientation 2.2; Mesures 2.2.1, 2.2.2; Mesure 3.2.1; Orientation 3.3*



OT Fontvieille

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

**PORTER UNE AMBITION**  
d'urbanisme vertueux à l'échelle de  
l'ensemble du territoire,  
c'est-à-dire économe en foncier,  
performant, adapté aux besoins  
des populations et qualitatif

### ANTICIPER

sur les besoins existants  
ou émergents

### VEILLER

au respect des équilibres fonciers

### METTRE EN COHÉRENCE

à l'échelle du Parc les politiques  
d'aménagement de l'espace

### ADAPTER L'URBANISME

aux effets du changement climatique

### PROPOSER

un urbanisme qui permette le maintien  
de l'attractivité du territoire  
et de son identité « Alpilles »



# LE FONCIER

Pas simple de conjuguer attractivité du territoire et équilibre foncier. Les communes sont toutes confrontées depuis de nombreuses années à une pression foncière endémique sur le foncier bâti et non bâti. C'est une problématique que les Plans locaux d'urbanisme ou les politiques de gestion des terres agricoles tentent de stabiliser avec l'appui du Parc. On le sait, tout ce qui est rare est cher. La demande est forte dans les Alpilles avec près de 6000 nouveaux habitants depuis 2002. Ici le prix du foncier est plus cher qu'ailleurs avec de fortes répercussions sur la diversité sociale. Phénomène de spéculation que subit également l'agriculture, secteur d'activité essentiel pour les Alpilles tant pour son dynamisme, sa qualité, que pour son rôle dans le maintien des paysages. Paradoxe des Alpilles : des terrains agricoles sont en friches alors que de jeunes agriculteurs peinent à s'installer.

Les Alpilles se sont aussi des espaces naturels exceptionnels à préserver avec plus de 64 % du territoire du Parc couvert par une protection ou un inventaire lié aux espaces naturels et à la biodiversité. Pour faire simple, si rien n'est fait, le foncier bâti va grignoter les terres périphériques agricoles qui vont-elles mêmes se développer sur les espaces naturels.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- **Stopper** la consommation foncière des terres agricoles par l'urbanisation et celles des terres naturelles par l'agriculture
- Partager une **stratégie commune** avec l'ensemble des acteurs concernés (Établissement public foncier, Safer, Conseil départemental, intercommunalités, communes, propriétaires publics et privés...) afin de maintenir l'équilibre foncier du territoire
- **Accompagner les collectivités** dans la définition de **limites claires** entre les zones urbaines, agricoles et naturelles
- **Limiter la spéculation** sur le bâti agricole (encadrement des prix et stockage, acquisitions collectives et citoyennes...) et les **changements de destinations** des **bâtiments agricoles**
- Favoriser la **remise en culture** des friches agricoles et rendre accessible le foncier agricole pour les agriculteurs
- **Inventorier** et remettre en culture les friches agricoles en conciliant les différents enjeux du territoire (biodiversité, agriculture, risque incendie, paysage...)

Les mesures qui traitent du sujet : *Orientation 2.1 ; Mesures 2.1.1, 2.1.2 ; Mesure 3.3.2*



S. Duffard - OPP

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### S'ENGAGER

dans une stratégie foncière maîtrisée et partagée pour conserver sur le long terme les grands équilibres de l'occupation de l'espace (urbaine, agricole et naturelle)

### AVOIR UNE UTILISATION

économe de l'espace

### MAINTENIR

des limites claires à l'urbanisation valorisant l'image du territoire

### LIMITER

les phénomènes de spéculation et les blocages divers



# LES PAYSAGES

Les paysages emblématiques des Alpilles sont un trésor constitué de l'alchimie parfaite entre des éléments naturels uniques avec ce massif calcaire morcelé, des piémonts boisés et des plaines environnantes chamarrées, patiemment façonnées par la main de l'homme. Avec ses villages pittoresques et ses routes bordées de platanes, les Alpilles dépeignent un portrait idyllique de la Provence, point fort de l'attractivité du territoire. Chaque élément de ce paysage est un ingrédient qu'il faut préserver pour que l'ensemble fonctionne. Pour cela les communes disposent de nombreux outils tel que la Directive paysagère, les Plans locaux d'urbanisme, les Règlements locaux de publicité mais aussi des outils de sensibilisation avec l'Observatoire Photographique des Paysages.

Si le paysage s'est globalement maintenu depuis la création du Parc, la pression foncière, l'évolution de l'agriculture, le manque de cohérence et d'ambition en matière de logement affectent progressivement son fragile équilibre. L'attention portée aux entrées de villes, le développement des zones d'activités, la maîtrise des lotissements périphériques sont des enjeux prioritaires dans ce domaine.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Assurer la **pérennité des structures paysagères** : les haies brise-vent, les chemins d'eau, les cultures traditionnelles, les routes, les constructions et villages, les boisements, broussailles et garrigues, les points de vue, les carrières et falaises, les reliefs et chaînons
- **Accompagner les pratiques** agricoles, le développement de l'agritourisme, la gestion forestière, l'aménagement d'éventuelles infrastructures...
- **Accompagner les projets** d'implantation de toute infrastructure et construction pour trouver la solution la plus adaptée aux enjeux et en réduire l'impact
- **Sensibiliser** le plus grand nombre à la qualité des paysages et les **valoriser**
- **Requalifier** les secteurs banalisés ou dégradés
- Maîtriser l'**affichage publicitaire** et assurer la cohérence de la **signalétique** sur le territoire
- Reconsidérer la **nature**, lui donner toute sa place dans les villages et réduire les **nuisances lumineuses**

Les mesures qui traitent du sujet : *Orientations 1.1, 1.2, 1.3 ; Orientations 2.1, 2.4 ; Orientation 3.3 ; Mesure 4.1.1*



R. Serenge

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### PRÉSERVER

et valoriser les paysages spécifiques des Alpilles

### FAIRE DU PAYSAGE

un préalable à tout projet d'aménagement

### MAINTENIR

l'identité paysagère des Alpilles, dépendante du maintien de ses structures paysagères emblématiques : les lignes (haies, routes, cours d'eau, etc.), les paysages remarquables et les silhouettes villageoises

### MAINTENIR

la qualité des paysages par une cohérence des projets et des activités sur le territoire

### PARTAGER

une culture commune du paysage

### ACCOMPAGNER

l'évolution des paysages quotidiens et les évolutions liées au changement climatique

### POURSUIVRE

l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie



# LE TOURISME

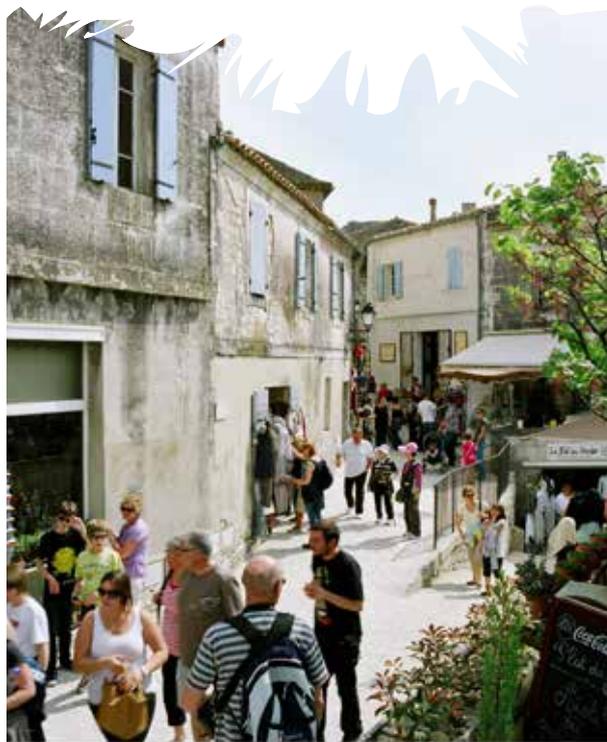
Le secteur du tourisme est une activité économique majeure des Alpilles. Profitant de l'attrait de sites de visite mondialement connus concentrés au cœur du territoire, le tourisme des Alpilles est traditionnel, de masse, d'excursion, estival et plutôt haut de gamme avec une importante clientèle internationale.

L'ambition du Parc est d'accompagner le tourisme dans les Alpilles pour qu'il constitue une ressource économique durable, respectueuse de la nature et profitable à tout le territoire. Pour cela, les signataires de la Charte, en collaboration avec les acteurs du tourisme, promeuvent une diversification de l'offre et une canalisation des flux. Agritourisme, cyclotourisme, tourisme ornithologique, tourisme de nature invitent les visiteurs à découvrir autrement ce territoire, dans sa globalité. Le travail du Parc dans ce domaine est intense aux côtés de ses partenaires en particulier à travers le déploiement de la marque Valeurs Parc ou de la promotion de l'outil de découverte [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr)

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Constituer une **offre de territoire cohérente et diversifiée** fondée sur son potentiel divers, ses atouts, ses patrimoines
- Poursuivre la stratégie de différenciation du territoire avec l'outil **marque Valeurs Parc**
- Mieux mettre en relation l'activité touristique et les **activités humaines** du territoire
- Mettre en convergence **l'offre** et la **promotion** de la destination touristique globale
- Poursuivre les programmes et stratégies d'**aménagement** et de **valorisation** du territoire : aménagement de sites, cyclotourisme, interprétation du territoire, activités de pleine nature...
- Mettre **en réseau** ces sites et patrimoines, les acteurs...
- Offrir **une alternative** solide aux périodes de fermeture du massif en raison du **risque incendie**

Les mesures qui traitent du sujet : [Mesures 2.3.1, 2.3.3](#) ; [Mesure 3.1.1](#) ; [Mesure 4.1.1](#)



S. Duffard - OPP

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### FAIRE DU TERRITOIRE

du Parc une destination touristique en tant que telle, basée sur ses qualités et caractéristiques intrinsèques

### MAINTENIR

cette activité en tant que moteur économique du territoire en anticipant les attentes des clientèles grâce à la création d'une offre spécifique et diversifiée

### NE PAS ÊTRE

dans une course au quantitatif mais jouer la carte de l'authenticité et de l'adaptation d'une offre de nature à une demande de tourisme durable



# L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Considérée comme « clé de voûte » depuis la création du Parc, l'agriculture des Alpilles a des incidences tant sur la vitalité économique du territoire, que sur sa renommée et le maintien de la mosaïque de paysages mais également sur la santé des habitants et la préservation de la biodiversité. C'est une activité fondamentale et performante qui se porte relativement bien grâce à une production diversifiée de grande qualité. Plus de la moitié de la superficie du Parc et 10% des emplois sont consacrés à l'agriculture. Avec 8 AOP et 5 IGP, l'agriculture des Alpilles a encore de beaux jours devant elle pour autant que le secteur s'investisse pleinement dans la transition agro-écologique, plus adaptée au changement climatique et aux attentes des consommateurs en matière d'alimentation et de protection de l'environnement. Le Parc mène de nombreuses actions également dans les domaines de la préservation du foncier agricole, la gestion de l'eau, le développement des circuits courts ou le maintien du pastoralisme.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Maintenir et protéger le **foncier agricole irrigué et irrigable** et l'**équilibre** avec le foncier naturel
- Faciliter la **transmission** et l'**installation** des agriculteurs sur le territoire
- Informer des **enjeux de l'agroécologie**, par la **formation**, par l'**expérimentation**
- Maintenir les **infrastructures agroécologiques** qui rendent de nombreux services à l'agriculture (maintien des sols, limitation des polluants, accueil auxiliaires de culture, etc.)
- Encourager des pratiques agricoles **plus économes en eau** et **plus efficaces** et les alternatives aux forages
- **Valoriser** les productions de **qualité**, de **saison** et les **producteurs locaux**, notamment avec la **marque Valeurs Parc**
- Faciliter le **lien direct** entre producteurs et consommateurs et encourager le développement de l'**autonomie alimentaire**
- Encadrer le développement-renouvellement des **bâtiments agricoles** en limitant leur changement de destination
- Maintenir l'**activité pastorale** sur le territoire par la valorisation de son lien avec la défense de la forêt contre les incendies, le maintien des milieux ouverts et l'entretien des paysages

Les mesures qui traitent du sujet : *Mesure 1.3.2 ; Mesure 2.1.2 ; Orientation 2.4 ; Mesures 3.1.1, 3.2.2*



OTT Alpilles en Provence

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

**PRÉSERVER**  
les terres agricoles

**MAINTENIR**  
une agriculture extensive, diversifiée et de qualité

**S'ENGAGER**  
pour des pratiques agroécologiques et économiquement viables

**PROMOUVOIR**  
les cultures traditionnelles mais également le développement de pratiques agricoles alternatives et surtout l'adaptation au changement climatique

**SÉCURISER**  
l'accès à la ressource en eau pour le maintien de l'activité agricole, garante des paysages et du dynamisme économique des Alpilles

**FAIRE DU LIEN**  
entre préservation de l'environnement, agriculture et santé et assurer une alimentation saine accessible à tous



# LE PATRIMOINE NATUREL

64% du territoire du Parc des Alpilles est couvert par une protection ou un inventaire lié aux espaces naturels et à la biodiversité parmi lesquels les sites Natura 2000 *Les Alpilles* animé directement par le Parc. La valeur écologique des Alpilles est reconnue et fait l'objet d'une grande attention pour conserver les espèces animales, végétales et leurs habitats pour les générations futures alors que le changement climatique et les interventions de l'homme sur la nature ont des conséquences déjà mesurables. Depuis la création du Parc, plus de 150 hectares de milieux naturels ont été grignotés sur les piémonts du massif riche en biodiversité. Des espèces animales sont en déclin comme certains oiseaux ou chauves-souris, les continuités écologiques se morcellent progressivement. Les différentes formes de pollution, le bruit, la lumière nocturne, les produits chimiques mais aussi la surfréquentation de certains sites constituent des menaces aux conséquences néfastes si on ne veille pas à les limiter. Comme les paysages, la richesse environnementale des Alpilles est le fruit d'un savant équilibre entre caractéristiques géographiques et activités humaines. Sa préservation est un prérequis à toutes les missions du Parc naturel régional des Alpilles.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Renforcer la **mise en réseau des acteurs** du territoire autour de cette thématique
- Poursuivre le travail initié par le programme européen LIFE des Alpilles
- Proposer des **animations** et **sorties terrain** pour faire connaître les espèces, les milieux et sensibiliser à leur préservation par des exemples de **bonnes pratiques**
- Accompagner les collectivités dans la déclinaison de la **Trame verte et bleue** dans leurs **documents d'urbanisme** (obligation nationale de préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques)
- Contribuer à la **stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)** en étudiant et proposant des outils règlementaires de protection forte sur des sites à enjeux prioritaires
- Réduire les **pollutions lumineuses**
- Préserver les **trésors de biodiversité** (sites à enjeux et espèces emblématiques, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) et les paysages exceptionnels des Alpilles par un aménagement du territoire adapté et **contenir l'artificialisation** des sols
- Faire de la **Réserve de l'Ilon** un site de sensibilisation aux enjeux des **zones humides**
- Réaliser des **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**

Les mesures qui traitent du sujet : *Orientations 1.1, 1.3; Mesure 2.1.1; Orientation 2.3; Mesures 2.4.1, 2.4.3; Mesure 3.3.2; Mesure 4.2.1*



O. Salazard

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### ORGANISER

le suivi de la connaissance du territoire

### SAUVEGARDER ET RESTAURER

les habitats naturels qui font la mosaïque du paysage des Alpilles

### PRÉSERVER

les espèces faunistiques et floristiques remarquables et emblématiques mais également la nature ordinaire

### CONSERVER

les zones humides

### MAINTENIR

les réservoirs de biodiversité et leur connexion pour permettre la circulation des espèces



# LA FORÊT

Avec plus de 24 000 ha, la forêt est la composante principale des espaces naturels des Alpilles qui représentent la moitié du territoire. Multifonctionnelle, la forêt est source de biodiversité, de loisirs, de bien-être, de ressources économiques et participe à la beauté des paysages. Depuis sa création, la forêt est choyée par le Parc naturel régional des Alpilles. Sa superficie a très peu évolué depuis 2007 (-0,5%). La principale action du Parc jusque-là a été de progressivement développer l'arsenal préventif de lutte contre les incendies de forêt par la programmation de travaux d'entretien et la sensibilisation avec un important effort de communication auprès des publics. Les résultats sont là ! En 10 ans la surface moyenne incendiée a baissé de près de 90%, les incendies sont rapidement maîtrisés et le Parc a noué des relations privilégiées avec tous les acteurs concernés devenant le chef d'orchestre de la lutte contre les feux de forêt sur le territoire. L'action du Parc évolue et la valorisation économique de la forêt est un secteur à fort potentiel que le PNR va accompagner dans les années à venir de façon transversale tenant compte de tous les enjeux.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Poursuivre son action de **défense de la forêt contre les incendies** et animer le Plan de **développement de massif**
- Mettre en œuvre une **Charte forestière** et un **Plan d'approvisionnement territorial** pour identifier le **potentiel** forestier, son évolution et les **multiples débouchés** : bois d'œuvre, d'industrie ou énergie...
- **Sensibiliser** le plus grand nombre par la **Garde régionale forestière** dans le massif sur la période à risque
- **Accompagner** propriétaires et gestionnaires pour mobiliser et valoriser durablement le bois en forêt (documents de gestion, certifications...)
- Favoriser l'**expérimentation** et la **prospective** en lien avec le monde de la recherche sur la question du changement climatique en forêt
- Intégrer dans les **documents de gestion**, des **bonnes pratiques** sylvicoles pour préserver une biodiversité et une fonctionnalité écologique (TVB)
- Préserver et garantir la dimension du **paysage** dans la gestion, les travaux et l'exploitation forestière
- Poursuivre et conforter le **sylvopastoralisme** dans la gestion forestière

Les mesures qui traitent du sujet : *Orientation 1.1; Mesure 1.3.1; Mesures 2.3.1, 2.3.2; Mesures 3.1.1, 3.3.4*



barmalini - stock.adobe.com

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### PORTER

une stratégie multifonctionnelle de la forêt : biodiversité, paysages, économie, énergie changement climatique, loisirs...

### DÉVELOPPER

une culture forestière commune

### GÉRER

le risque incendie en sensibilisant le plus grand nombre



# L'EAU

Le thème de l'eau est LE sujet de prospective majeur du Parc. Bien que dépourvu en cours d'eau naturels, le territoire ne manque pas d'eau avec 7 canaux principaux. Cette richesse est l'héritage des hommes et des femmes qui ont apprivoisé et acheminé les eaux environnantes au profit de l'agriculture des Alpilles (65% des terres agricoles sont irriguées). L'autre (re)source est sous nos pieds. Invisible et méconnue, l'eau provenant du sous-sol karstique - 7 masses d'eau souterraines sont identifiées - approvisionne le réseau d'eau potable, mais jusqu'à quand ? Qu'en sera-t-il de sa quantité et de sa qualité dans les années à venir ? La gestion de l'eau est complexe et le Parc ambitionne de se positionner comme coordinateur pour faciliter les relations entre les différents acteurs concernés, pour pérenniser la ressource. Les chantiers sont nombreux et couvrent de nombreux domaines d'actions à commencer par l'amélioration des connaissances et l'entretien des réseaux. A moyen terme, nous devons aussi nous interroger sur nos pratiques et notre consommation.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Analyser la **ressource** en eau (quantité et qualité) **disponible** et les **types de prélèvements** et **usages** de l'eau et **capitaliser les connaissances** par la création d'un observatoire de l'eau des Alpilles
- Améliorer l'**autonomie** en eau du territoire par la création de stockage
- Sécuriser l'alimentation en eau du territoire par une amélioration de l'**efficacité des transferts d'eau** pour garantir l'accès de la ressource en eau tout au long de l'année, partout sur le territoire
- Veiller à une **utilisation économe** de la ressource : vers 0 goutte d'eau gaspillée, promouvoir les pratiques et techniques économes en eau, la réutilisation des eaux au regard des contraintes sanitaires (usées, de drainage, de pluie...), l'optimisation du fonctionnement des canaux...
- Soutenir et accompagner l'émergence d'un **regroupement des structures de gestion** des réseaux hydrauliques et une reconnaissance plus importante dans les arbitrages régionaux et nationaux de la gestion de l'eau
- Renforcer la conscience de l'**interdépendance** entre agriculture et ressource en eau, spécifique au territoire
- **Sensibiliser et former** pour une appropriation massive des enjeux de l'eau sur le territoire

Les mesures qui traitent du sujet : *Orientation 1.1 ; Mesures 1.2.1, 1.3.2 ; Mesure 2.4.1 ; Mesure 3.3.4 ; Orientation 4.2*



R. Serenge

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### ORGANISER

une gestion durable, solidaire et concertée de la ressource en eau

### AMÉLIORER

la connaissance de la ressource en eau du territoire et de son interaction avec les territoires voisins

### INSTAURER

une culture commune de l'eau des Alpilles

### S'INSCRIRE

dans un contexte d'adaptation au changement climatique (raréfaction possible ou probable de cette ressource)

### SÉCURISER

l'alimentation en eau potable

### PARTAGER

la ressource entre les différents usages et maîtriser les consommations en eau

### GARANTIR

la pérennité et la fonctionnalité du réseau hydraulique



# LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET LA FRÉQUENTATION DES ESPACES NATURELS

La fréquentation des espaces naturels des Alpilles est forte et concentrée. En dehors de la période estivale qui voit l'arrivée d'une importante population de publics étrangers, le massif est principalement fréquenté par des locaux et des habitants des départements limitrophes. Le degré de fragilité des espaces naturels est variable et c'est tout l'enjeu du Parc de répartir et d'organiser la présence humaine la moins impactante possible pour la biodiversité. La circulation motorisée, fortement dommageable, est proscrite dans le massif comme dans tous les espaces naturels français. Les Alpilles offrent la possibilité de pratiquer de multiples autres formes d'activité, de la balade en passant par le VTT, l'escalade, le parapente, le trail mais aussi la chasse, le pastoralisme, divers travaux forestiers, etc. Des espaces naturels très sollicités. Le Parc travaille en étroite collaboration avec les communes, les associations, les fédérations sportives, les entreprises pour sensibiliser les usagers, aménager les accès, les parkings, mais aussi pour organiser les flux, entretenir les sentiers, protéger les sites les plus sensibles et analyser les comportements. Un travail de dentelle où le rôle de médiateur et de coordinateur du Parc prend tout son sens.



R. Serenge

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Animer l'**observatoire de la fréquentation des espaces naturels** afin d'apporter des réponses adaptées à la réalité de chaque site
- Mettre à jour et mettre en œuvre le **schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels** (feuille de route site par site contenant des propositions de gestion et d'aménagement adaptées à la sensibilité des sites) de manière partagée avec les différents usagers et gestionnaires
- Réaliser les **aménagements** et **équipements** d'accueil du public dans un objectif de valorisation des paysages et de l'identité du Parc des Alpilles
- **Accompagner les communes** dans la réglementation de la circulation motorisée en fonction des enjeux
- Améliorer l'**information** et la communication sur la **fragilité des sites** et les diverses restrictions (professionnels, usagers...)
- Mettre en place une **équipe pérenne** d'écogardes ou d'agents de **terrain**
- Favoriser la **concertation** et la **coordination** des acteurs du territoire et renforcer la coopération avec les **offices de tourisme** et bureaux d'information touristique pour veiller à la prise en compte des enjeux de fréquentation

Les mesures qui traitent du sujet : [Orientation 2.3](#) ;  
[Orientations 4.1, 4.2](#)

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### AMÉLIORER

la répartition de la fréquentation des espaces naturels dans le temps et l'espace en lien avec l'offre touristique

### CONCILIER

les différents usages des espaces naturels pour une fréquentation respectueuse

### POURSUIVRE

le développement d'une offre d'activité de pleine nature qualitative, révélatrice de l'identité des Alpilles, notamment par des équipements et des aménagements harmonieux, respectant la sensibilité des sites

### MAÎTRISER

la circulation motorisée



# L'ÉNERGIE

Le sujet de la production et de la consommation énergétiques est prégnant, en lien direct avec le changement climatique. Dans la Charte du Parc des Alpilles il s'agit pour un territoire qui produit moins de 1% de la production régionale d'énergie, de relever ce défi majeur : répondre aux besoins croissants tout en réduisant les gaz à effet de serre.

Le territoire des Alpilles offre de nombreuses opportunités dans le domaine de la production d'énergies renouvelables. Le photovoltaïque bien sûr, mais également la biomasse, le solaire thermique sont des pistes que le Parc souhaite accompagner dans le respect des patrimoines naturels et paysagers des Alpilles. En parallèle, le Parc a pour vocation d'impulser sur le territoire les moyens de mieux consommer cette énergie, de faire des économies, d'éviter le gaspillage, d'innover pour un territoire énergétiquement vertueux. Cela passe par l'évolution de nos comportements individuels mais aussi par une mobilité adaptée, de nouvelles façons de construire nos habitations et par de nouveaux choix stratégiques des décideurs publics pour les générations futures.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Doper la **rénovation** de l'habitat ancien et du tertiaire et réaliser des **diagnostics énergétiques** sur tous les bâtiments communaux
- Intégrer dans les projets **d'urbanisme et d'habitat** des critères de performances énergétiques et climatiques adaptés aux sites
- **Réduire la part énergétique des transports** dans le bilan énergétique du territoire
- Intégrer dans la **marque Valeurs Parc** naturel régional un niveau de performance énergétique à travers un plan d'amélioration
- Proposer la **liste des sites et espaces déjà artificialisés** en capacité d'accueillir du photovoltaïque (ex. ombrière)
- Préserver de tout projet de type **grand éolien et centrale photovoltaïque au sol à caractère industriel** les paysages naturels remarquables et cônes de vue de la Directive Paysagère des Alpilles, les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques et les espaces agricoles
- **Lutter contre le gaspillage énergétique** lié à l'éclairage nocturne (ex. labellisation "Villes et villages étoilés")

Les mesures qui traitent du sujet : *Mesures 1.1.2, 1.1.3, 1.1.5 ; Orientation 1.2 ; Mesures 2.1.1, 2.2.1 ; Mesures 3.1.1, 3.3.1, 3.3.2*



## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### ORIENTER

les consommations énergétiques vers des pratiques plus sobres et plus efficaces

### PROMOUVOIR

un développement des énergies renouvelables adaptées aux besoins du territoire

### ACCOMPAGNER

les décisions publiques sur le choix des énergies renouvelables et de leurs emplacements adaptés au contexte des Alpilles (enjeux biodiversité, paysager, foncier...)

### PROMOUVOIR

un urbanisme et une architecture adaptés au changement climatique (bâtiments performants, confort d'hiver et d'été, lutte contre les îlots de chaleur...)

### ENCOURAGER

la recherche et l'innovation



# LE COMMERCE, L'ARTISANAT ET LES ENTREPRISES

Le maintien d'une économie dynamique et respectueuse des patrimoines naturels et paysagers est essentiel pour le territoire du Parc naturel régional des Alpilles. Cela participe à l'attractivité des communes ainsi qu'à la qualité de vie de ses habitants. Si le développement économique est une compétence propre aux intercommunalités, le Parc accompagne les politiques publiques de différentes manières. Il promeut les bonnes pratiques environnementales, contribue au maintien des savoir-faire, et au développement de l'artisanat par le soutien aux circuits courts locaux ou le déploiement de la marque Valeurs Parc. Plus largement, ses actions concernant l'aménagement du territoire, la revitalisation des centres-villes, la structuration des zones d'activités et des infrastructures ont des incidences directes sur la vitalité économique du territoire. Le Parc peut également signer des partenariats sur des opérations spécifiques avec les chambres consulaires, des entreprises de plus en plus soucieuses du développement durable. Enfin, l'expérimentation de démarches novatrices est l'une des vocations des Parcs naturels régionaux. Dans les Alpilles, les sources d'énergies renouvelables, l'économie circulaire, le tourisme durable, la construction bioclimatique ou l'offre en espaces de travail partagés sont des leviers de développement importants.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- **Prioriser** l'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-villes et des centres de quartiers, en évitant les implantations en périphérie
- Aménager l'espace pour préserver l'authenticité et **faciliter l'accès** des centres-villes
- **Valoriser** pratiques et produits en proposant la **marque Valeurs Parc**
- Innover et offrir des **conditions d'accueil attractives** (Zones d'activités économiques, conditions de travail, de mobilité, facilités d'installation...)
- Favoriser l'accueil de nouveaux ménages en centre villageois par la **rénovation** et la remise sur le marché de logements vacants aux typologies diversifiées
- Développer les **savoir-faire** et les **filières locales** pour mettre en œuvre des constructions visant la qualité Bâtiments Durables Méditerranéens (filières pierre, bois, terre et recyclage de matériaux)

Les mesures qui traitent du sujet : *Mesure 1.3.3 ; Mesure 2.3.3 ; Orientation 2.4 ; Orientation 3.1*



## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### ADAPTER

les services et commerces de proximité aux besoins du territoire

### PRÉSERVER

et restaurer le dynamisme des centres de village pour les maintenir vivants tout au long de l'année

### VISER

un développement commercial respectant l'équilibre centre/périphérie, maîtrisant la consommation d'espace, en cohérence avec les territoires limitrophes

### DÉVELOPPER

et valoriser les différentes filières économiques et savoir-faire du territoire qui portent les valeurs du Parc

### ENCOURAGER

une consommation responsable en développant les différents champs de l'économie circulaire



# LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Dans les Alpilles, la culture est omniprésente. Riche d'un patrimoine hérité de plus de 4000 ans de présence humaine, le territoire compte plus de 110 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques parmi lesquels des vestiges uniques comme les aqueducs et la meunerie romaine de Barbegal, la cité antique de Glanum ou le château médiéval des Baux-de-Provence. A côté de ces fleurons, les Alpilles regorgent de patrimoines de proximité matériels et immatériels (architecture, vernaculaire, savoir-faire, traditions festives, etc.). Ici la culture provençale se vit encore au quotidien, à travers ses coutumes, sa gastronomie, ses fêtes et sa langue.

Le passé s'entremêle avec la vie moderne dans un formidable bouillonnement culturel et artistique animé par plus de 400 acteurs culturels très dynamiques. Peinture, danse, musique, théâtre... toutes les formes d'expression artistique sont présentes. Parce que le patrimoine culturel est un héritage à transmettre et un atout majeur de notre territoire, la Charte du Parc des Alpilles propose plusieurs mesures pour préserver cette identité forte et unique.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Actualiser l'**inventaire des patrimoines** culturels matériels et immatériels, et affirmer le rôle centralisateur du Parc dans la collecte et la **valorisation des bases de données** patrimoniales rassemblant les résultats des différents inventaires réalisés
- Assurer la **sauvegarde** et la **valorisation des sites patrimoniaux** principaux, sensibles, ou insuffisamment valorisés tels que aqueducs et meunerie de Barbegal, site de Calès, oppidum des Caisnes de Jean-Jean, tours de Castillon, tours et chapelle Saint-Gabriel, châteaux médiévaux, habitats fortifiés et villages...
- **Structurer l'offre de découverte** des patrimoines du territoire par la mise en œuvre du schéma d'interprétation des patrimoines des Alpilles
- Sensibiliser aux « **bonnes pratiques** » pour la sauvegarde du patrimoine et de la qualité paysagère
- Aider à la **mise en lien des acteurs** et au développement des actions culturelles
- Établir une **programmation culturelle du Parc** et promouvoir des **expressions artistiques diverses** pour transmettre les enjeux du territoire, des formes traditionnelles aux créations contemporaines
- Améliorer la visibilité de la **langue et de la culture provençales**

Les mesures qui traitent du sujet : *Mesure 1.2.1 ; Mesures 2.3.1, 2.3.3 ; Mesure 3.2.1 ; Orientations 4.1, 4.2*



Imagin

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### PRÉSERVER

les patrimoines des Alpilles, matériels et immatériels pour les transmettre et les partager

### VALORISER

les patrimoines pour conforter l'attractivité du territoire et la qualité de vie

### FAIRE DE LA CULTURE

un levier d'expression et un vecteur d'appropriation et de transmission du projet de territoire

### PARTAGER

et transmettre la culture provençale, dans le berceau de la lengo nostro



# L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE

Pour mieux comprendre les évolutions de notre territoire et expliquer en quoi nous sommes tous des acteurs de la préservation des patrimoines exceptionnels des Alpilles, le Parc réalise depuis sa création de nombreuses opérations de sensibilisation et de communication. Il développe un programme conséquent d'Éducation à l'Environnement et au Territoire auprès des enfants dans les écoles et du grand public. Chaque année plus de 2000 élèves des Alpilles bénéficient de ces enseignements sous forme d'interventions ludiques et pédagogiques. Tous les ans, une centaine d'événements publics sont programmés sur de multiples sujets afin d'éveiller et de cultiver une conscience citoyenne écologique dans notre territoire et au-delà. Pour les plus grands, le Parc propose une approche adaptée sous forme de formations, de réunions d'informations ou de conférences avec des publics très variés pour mieux prendre en compte l'environnement dans nos activités. Le Parc mobilise et met en réseau les acteurs éducatifs du territoire, des écoles et des associations mais aussi les entreprises et administrations, et impulse des initiatives originales de promotion de l'éco-citoyenneté. En appui, il développe un grand nombre d'outils et de supports, jeux, expositions, publications, etc. une mine d'informations sur les Alpilles.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Poursuivre et conforter le dispositif d'Éducation à l'Environnement et au Territoire pour les **enfants** (scolaires et extra scolaires), enrichir la collection des **supports pédagogiques**
- Assurer la **coordination** des différents acteurs de l'éducation pour une action cohérente à l'échelle du territoire
- Poursuivre l'élaboration d'un **agenda de manifestations et de sorties du Parc**, participer et **relayer les événements** type Jour de la nuit, Journées des zones humides, fête de la Nature...
- **Renforcer le rôle de la Maison du Parc** pour l'accueil et la sensibilisation des publics et mailler le territoire de relais (structures, équipements, acteurs...)
- Équiper les hôtels de ville du territoire d'**espaces infos** Parc naturel régional
- Passer par le biais de la **création artistique** et culturelle pour co-construire de nouvelles approches, de nouvelles formes d'échanges
- Faire des différents acteurs du territoire des **ambassadeurs** du Parc (les enfants, les participants aux sorties, les marqués Valeurs Parc...)

Les mesures qui traitent du sujet : *Mesures 3.1.2, 3.2.2 ; Orientation 3.3 ; Orientations 4.1, 4.2, 4.3*



## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### INCITER

les usager des Alpilles à s'approprier les enjeux du territoire et donc de la Charte

### CONNECTER

le Parc à son territoire et faire émerger un sentiment d'appartenance des habitants au territoire du Parc

### AMÉLIORER

la lisibilité et la compréhension des missions et actions du Parc des Alpilles

### MOBILISER

les acteurs du territoire pour une meilleure implication et participation

### FAIRE UNE GOUVERNANCE

plus inclusive



# LA QUALITÉ DE VIE

Avec une densité de près de 100 habitants au km<sup>2</sup>, le territoire des Alpilles est un espace rural relativement dense qui s'explique par la proximité de grandes agglomérations, un réseau routier et autoroutier développé et une très forte attractivité résidentielle. Le Parc des Alpilles est bien doté en équipements divers. Commerces, médecins, écoles, structures de loisirs, maisons de retraite, services sociaux, médicaux, culturels et administratifs, etc. le territoire ne souffre pas, comme d'autres régions isolées, d'un manque de vitalité. Toutes les actions du Parc naturel régional contribuent au maintien de la qualité de vie dans les Alpilles avec pour objectif de préserver son caractère rural et un dynamisme économique et social répondant aux attentes de tous les habitants. Le territoire doit être pensé, appréhendé dans son ensemble, en particulier en matière d'aménagement du territoire, de mobilité ou d'attractivité économique. Le rôle d'assembleur du Parc dans une logique de vision globale est un atout dans ce domaine. Le territoire vit actuellement des évolutions qui menacent son fragile équilibre. Le vieillissement constaté de la population est un gros facteur de perte de cohésion territoriale et sociale pour les Alpilles et à long terme de baisse de son niveau d'attractivité. Par ailleurs, avec le changement climatique, de nouvelles préoccupations sont à prendre en compte tels que la limitation des sources de pollution, la production d'une alimentation de qualité, la préservation de l'authenticité des villages, de la beauté des paysages mais aussi de la préservation de la nature en ville.

## CONCRÈTEMENT LA CHARTE DU PARC DES ALPILLES S'ENGAGE POUR :

- Adapter le niveau d'**équipements** et de **services publics** aux nouveaux besoins des populations (Maisons de service public, espaces publics numériques, espaces d'information locale, offre médicale, commerces de proximité, espaces de télétravail...)
- Réduire les **pollutions** et les **nuisances** ayant un impact sur la santé humaine : de l'eau, de l'air, du sol...
- Favoriser et accompagner la transition vers une **alimentation saine, locale et de saison accessible à tous**
- Développer des **lieux ou moments d'échanges** d'expériences et de services non institutionnels, créateur de lien et de mixité sociale (ex. les jardins partagés, Bistrot de pays)
- Créer des **îlots de fraîcheur** exemplaires et intégrer des "jardins comestibles", des **vergers urbains** accessibles à tous dans les espaces publics
- Développer une offre en **logements diversifiés**, favorisant l'installation de jeunes ménages et le parcours résidentiel au sein des villages, et **équilibrée** entre résidents permanents et touristes

Les mesures qui traitent du sujet : *Orientation 1.2 ; Orientations 2.2, 2.3 ; Orientations 3.1, 3.2 ; Orientation 4.1*



Musée Urgonia

## LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE

### TRAVAILLER

à la réduction des nuisances potentielles sur le territoire

### CONTRIBUER

à une offre de services aux habitants et à une solidarité sociale et intergénérationnelle

### PROPOSER

des services et des commerces de proximité adaptés aux besoins du territoire

### PROMOUVOIR

des pratiques favorables à la santé

### POURSUIVRE

l'amélioration de la qualité des espaces publics et du cadre de vie : nature en ville, mobilité active...



# LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

## COMMENT LA CHARTE EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

Les orientations de la Charte sont déclinées dans le programme annuel d'actions validé par les élus du Comité syndical, instance délibérante du Parc. Les collectivités territoriales signataires (communes, intercommunalités, Département, Région), les partenaires et les différents acteurs du territoire, épaulent le Parc pour réaliser ce programme. Le Parc peut tour à tour endosser le rôle de chef de file, opérateur, animateur / coordonnateur ou partenaire.

## QUEL EST LE NIVEAU D'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE ?

La Charte est une sorte de contrat avec des engagements écrits qui engage ses signataires mais n'est pas opposable aux tiers. Les signataires de la Charte du Parc sont tenus d'en respecter les orientations et d'en appliquer les mesures dans l'exercice de leurs compétences respectives et au regard des engagements précisés à chaque mesure. L'État, à travers ses services et ses établissements publics aux niveaux régional et départemental, est également tenu de se conformer aux mesures de la Charte. Par ailleurs, la Charte d'un Parc naturel régional « s'impose » aux documents d'urbanisme c'est-à-dire que les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec celle-ci.

## S'IL NE PEUT PAS SANCTIONNER, COMMENT UN PARC NATUREL RÉGIONAL PEUT-IL PROTÉGER LES PATRIMOINES NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER ?

La volonté de création d'un Parc naturel régional et l'adhésion au projet de territoire tels que voulu par les élus témoignent de la volonté des acteurs locaux de protéger les patrimoines exceptionnels des Alpilles. Le Parc est l'élément fédérateur et facilitateur pour toutes les questions qui touchent au développement durable. Il est un outil d'ingénierie territoriale, au service du territoire, pour accompagner les signataires dans leur politique. C'est par la sensibilisation, la concertation et le soutien technique que le Parc contribue au quotidien à faire respecter les lois mais également à faire de notre territoire un modèle et un précurseur en matière de relations Homme-Nature.



## QUELS SONT LES MOYENS FINANCIERS DU PARC POUR METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE ?

Un Parc naturel régional ne prélève pas d'impôt. Ce sont les signataires de la Charte (communes, intercommunalités, Département, Région) qui versent chacun une cotisation statutaire. L'Etat verse également une dotation annuelle forfaitaire. Par ailleurs, des programmes spécifiques bénéficient de financements complémentaires qui peuvent être versés par les membres du Syndicat mixte, les partenaires mais aussi au travers de programmes d'initiatives communautaires comme le LEADER, FEADER, LIFE, etc. ainsi que des opérations de mécénat.

## CES ACTIONS SONT-ELLES SUIVIES, ÉVALUÉES ?

Une Charte de Parc dure 15 ans. Tout au long de la période, l'action du Parc et la mise en œuvre effective des orientations de la Charte sont évaluées. De façon annuelle à travers les rapports d'activité, mais aussi par le suivi des dossiers par les élus du Comité syndical, les commissions thématiques ou le Conseil scientifique et technique sans oublier le contrôle des financeurs très soucieux de la bonne utilisation des subventions. La Charte prévoit également des outils d'évaluation très précis en identifiant des enjeux particuliers et des outils de mesure (indicateurs) spécifiques. L'action du Parc fait également l'objet d'une évaluation globale à mi-parcours et au moment de la révision.



Alpilles

## VOUS HABITEZ UNE COMMUNE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES ET SOUHAITEZ EN APPRENDRE DAVANTAGE SUR LE PARC ?

### VENEZ À LA RENCONTRE

#### DE L'ÉQUIPE DU PARC

à la Maison du Parc à  
Saint-Rémy-de-Provence,  
un espace accueil avec une  
documentation variée  
est à votre disposition.

### TÉLÉCHARGEZ

#### LE GUIDE

pour faire connaissance avec  
le Parc naturel régional des Alpilles  
sur [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

### SUIVEZ

#### L'ACTUALITÉ DU PARC

sur la page Facebook du Parc  
[@parcalpilles](https://www.facebook.com/parcalpilles)



### PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES

2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence  
T. 04 90 90 44 00 | [contact@parc-alpilles.fr](mailto:contact@parc-alpilles.fr)  
[www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

Suivez-nous sur :

 [@parcalpilles](https://www.facebook.com/parcalpilles) |  [@parcalpilles](https://www.instagram.com/parcalpilles)  
 [@Parc Naturel Régional des Alpilles](https://www.youtube.com/Parc Naturel Régional des Alpilles)



Parc  
naturel  
régional  
des Alpilles

Une autre vie s'invente ici